

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

7 septembre 2021 à 20 heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 7 septembre 2021 à 20 heures, selon convocation en date du 31 août 2021, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	P	Chantal BREGERE	P	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIL	P
Éric RIVET	P	Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	P
Kristiane HINK	P						

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Chantal Bregère est désignée secrétaire de séance.

• **Info du Maire.**

- Présentation du nouvel agent technique David VALEIX.
- Repas de fin d'année.

Avec le souci de recréer de la convivialité en cette période de crise sanitaire le Conseil souhaite organiser le repas de la commune comme de tradition le 1^{er} dimanche de décembre (le 5).

Ce repas est ouvert à tous les habitants de la commune, moyennant une participation de 25 €/pers, gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus inscrits sur la liste électorale de la commune.

Pour avoir lieu il est nécessaire qu'il y ait au moins 50 pers. Les personnes âgées de 65 ans et plus inscrites sur les listes électorales, ne participant pas au repas recevront un colis.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître à la Mairie avant le 15 octobre.

A défaut d'un nombre de participants suffisant, une distribution de colis sera organisée dans les mêmes conditions que l'an passé.

- Spectacle de Noël pour les enfants.

Comme il est de tradition la commune offrira un spectacle de Noël aux enfants de la commune et ceux du centre de loisirs. Les dates retenues sont soit le 15 décembre ou le 8 en fonction de la disponibilité des artistes.

- Plainte bruit scierie.

Des nouveaux habitants de Villa Marie se plaignent du bruit généré par la scierie. La Mairie organisera une rencontre avec eux et le propriétaire/exploitant.

- Eclairage public.

Les règles d'aide aux communes concernant l'éclairage public, changement d'ampoules, extinction la nuit etc. sont en cours de révision. Les demandes de subventions ne pourront être faites qu'au 2^{ième} trimestre 2022.

- Fête du miel : volontaires contrôle passe-sanitaire.

Avec la volonté de maintenir une animation sur la commune, la fête du miel le 19 septembre est maintenue.

Raoul Rechignac, Stephane Seyer, Chantal Bregère et Olivier Puymérail sont volontaires pour exercer les contrôles de passe-sanitaire.

- Projet rénovation Salle des fêtes.

M. le Maire présente le projet de rénovation de la salle des fêtes établi par le cabinet Fougeron (document consultable en mairie). Il n'appelle pas de remarques particulières.

- Programme GRVC 2022.
 - Voies communales : réfection des voiries communales du Grand Maveyraud et Route de Fontfroide. Les demandes de subventions seront votées lors du prochain CM.
 - Voies intercommunales : Réfection de la voirie intercommunale du Grand Maveyraud et Route de Lage. La Commune demandera à la CCOL d'inscrire ces routes au programme 2022.
- Mise en place du RIFSEEP.

M. le Maire présente le projet de mise en place du RIFSEEP proposé à l'approbation du Comité technique du Centre de Gestion (document consultable en mairie). Après avoir reçu un avis favorable il sera soumis à l'approbation du Conseil.

- **Délibération N°39.2021 relative au réseau de chaleur.**

M le Maire présente l'étude réalisée par le Consultant du SEHV qui propose deux scénarios (document consultable en mairie).

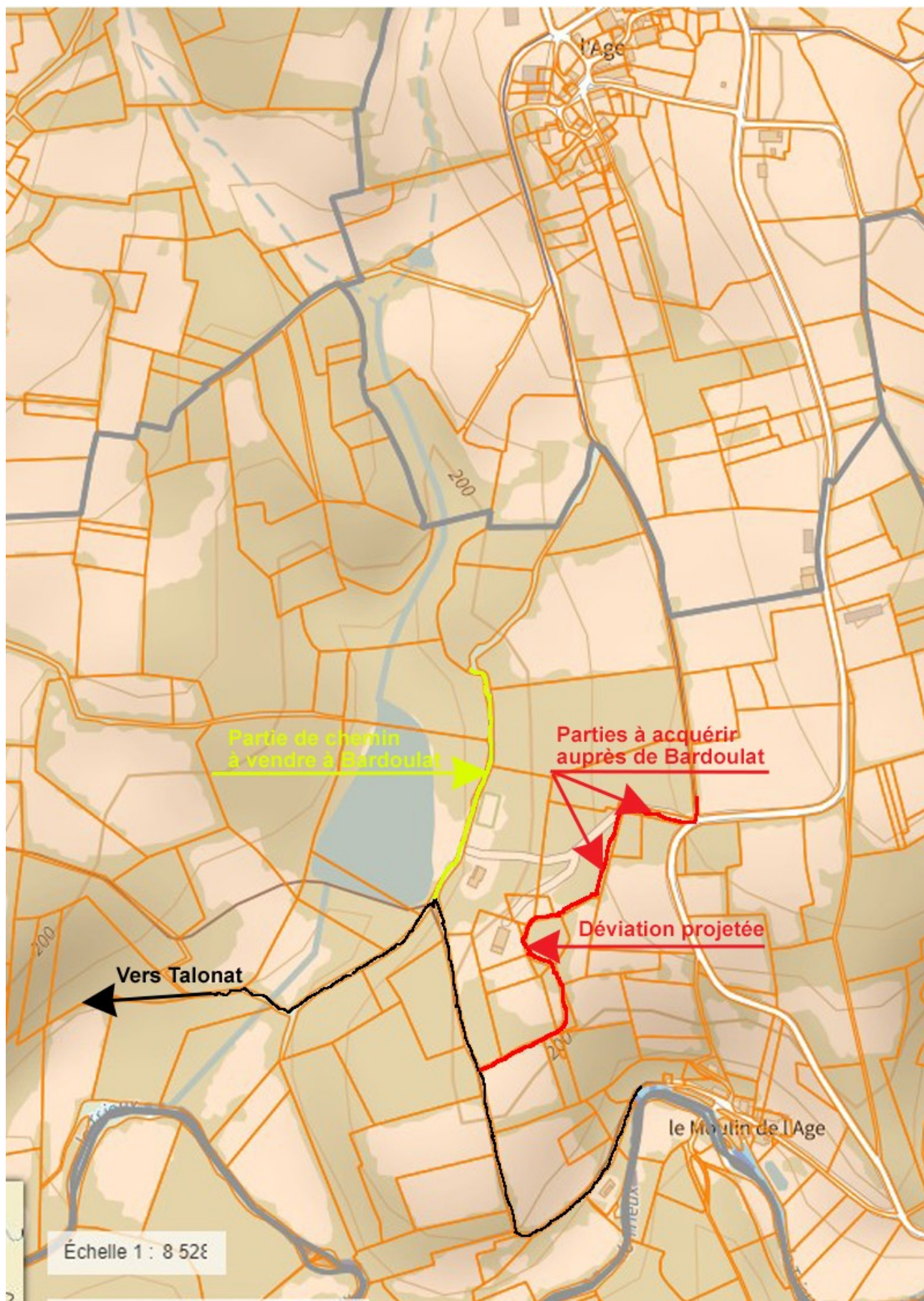
Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le scénario n° 2.

- **Délibération N°40.2021 relative à l'approbation du rapport de la CLECT.**

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport (consultable en mairie).

- **DELIBERATION N°41.2021 relative au projet de déviation d'un chemin rural au Moulin de Lage.**

M. et M^{me} Bardoulat propose de dévier le chemin rural traversant leur propriété au Moulin de Lage (le dossier complet est consultable en mairie).



Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de déviation et précise que la totalité des frais relatifs à cette opération seront à la charge de M. et M^{me} Bardoulat cette opération devant rester neutre vis-à-vis du budget communal.

- **DELIBERATION N°42.2021 relative à l'approbation de la convention AMO avec l'ATEC pour la rénovation de la salle des fêtes.**

M. le Maire propose de confier à l'ATEC une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de rénovation de la Salle des fêtes aux conditions de la convention ci-après (consultable en mairie).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

- **DELIBERATION N°43.2021 relative au mandatement des investissements avant le vote du budget primitif 2022.**

Monsieur le Maire rappelle que la Trésorerie n'effectue plus le règlement des dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2021 après la mi-décembre. Les paiements qui auront lieu après cette date le seront sur l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette régularisation et autorise Monsieur le Maire à régler les dépenses d'investissement en cours ou celles qui deviendraient nécessaires avant le vote du Budget 2022.

- **DELIBERATION N°44.2021 relative au mandatement des investissements avant le vote du budget assainissement 2022.**

Monsieur le Maire rappelle que la Trésorerie n'effectue plus le règlement des dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2021 après la mi-décembre. Les paiements qui auront lieu après cette date le seront sur l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette régularisation et autorise Monsieur le Maire à régler les dépenses d'investissement en cours ou celles qui deviendraient nécessaires avant le vote du Budget 2022.

- **DELIBERATION N°45.2021 relative au remboursement des frais de vaccination engagés par un agent technique.**

L'agent technique s'est fait vacciner contre la leptospirose et a payé la somme de : 170,90 €. M. le Maire propose que la commune lui rembourse cette somme.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **Divers.**

Le Conseil Municipal réitère sa demande de réduction des zones blanches et rappelle l'urgence de disposer d'une couverture 4G sur l'ensemble de la commune

Fin du Conseil : 22h15

Prochain Conseil : 12 Octobre 20h.